

Instance : Président du Comité des carrières, Caisses Nationales dont Caisse Centrale MSA, Ministère, Syndicats représentant les agents de direction.

Date : le 27 septembre 2019

Lieu : UCANSS

Participants : Jean-Louis Rey, Reynal Le May, pour le SNPDOSS CFE-CGC Bertrand Picard et Jacqueline Janvier

Le secrétariat du Comité des Carrières présente le bilan de son activité de 2018 au travers d'un diaporama. Celui-ci vient compléter le rapport du Comité des Carrières et les rapports de chacune des branches transmis préalablement à la réunion aux organisations syndicales. Chaque branche présente ensuite son bilan de gestion des cadres dirigeants.

Quelques chiffres :

En 2018, on dénombre :

- 299 organismes dont 257 organismes dans le réseau.

-1836 agents de direction dont 858 en Maladie, 450 en Famille, 210 dans le Recouvrement, 120 en Retraite et 398 autres (Caisses Nationales, I 4.10...)

- 14% de Directeurs, 14% de Directeurs Comptables et Financiers, 20% de Directeurs Adjoints et 52% de Sous-Directeurs.

-les femmes représentent la moitié du total des ADD, 38% des Directeurs, 48% des DCF, 47% des DA et 56% des SD.

Activité :

POSTES A POURVOIR	DIRECTEURS		DIRECTEURS COMPTABLES		ENS CADRES DIRIGEANTS	
	50		30		80	
Nombre	candidats	désignations	candidats	désignations	candidats	désignations
GENRE						
Femmes	63	16	48	16	111	32
Hommes	95	32	49	11	144	43
TOTAL	158	48	97	27	255	75
FONCTION						
Directeurs	56	24	1	0	57	24
DCF	30	5	34	8	64	13
Directeurs Adjoints	53	16	11	3	64	19
Sous Directeurs	18	3	20	9	38	12
Non ADD	1	-	31	7	32	7
TOTAL	158	48	97	27	255	75

Sur les postes de Directeurs :

Vivier : 770 personnes (L1 +L2 + en poste). Sur 158 candidatures, 80,4% en adéquation totale (en hausse), 18,5% en adéquation totale et 1,1% en inadéquation. Les candidatures considérées comme en inadéquation sont les candidatures internes à l'organismes et celles qui ne respectent pas la durée minimale de 3 ans dans la fonction précédente.

Nombre moyen de candidatures par poste : 4,9 contre 5,4 en 2017 – Nombre moyen de candidatures par candidat : 1,7 contre 1,6 en 2017.

Les vacances de postes en catégories B et C suscitent, proportionnellement le plus de candidatures. La proportion de candidats directeurs-adjoints (33,5% est en baisse. Elle atteignait 48% il y a 4 ans).

Sur les postes de Directeurs Comptables et Financiers :

Vivier : 1402 personnes. Sur 97 candidatures 74% en adéquation totale, 21% en adéquation partielle et 4,7% en inadéquation. Les avis en inadéquation correspondent à une durée d'exercice de la fonction insuffisante, à une candidature interne à l'organisme, à une condition de formation non remplie. Les candidatures cadres sur les postes de catégorie A ou B sont également jugées en inadéquation.

Nombre moyen de candidatures au poste de Directeur Comptable et Financier de 3 par poste et 1,3 par candidat.

Le SNPDOSS CFE CGC a souligné que la parution du décret du 14 mai 2018 mettant à disposition des candidats les avis motivés du comité des carrières était un progrès allant dans le sens de plus de transparence.

Bertrand Picard a remercié la CNAM pour les développements fournis sur les mesures en personnel (parts variables et points pérennes) et demandé que le quantum de points attribués chaque année soit également précisé. Réponse, ces données seront détaillées à l'occasion de la commission de suivi du protocole de 2005.

Il s'est également inquiété de l'évolution professionnelle ouverte aux sous-directeurs et directeurs adjoints largement majoritaires (72% des effectifs) et dont le taux d'accès à des postes de cadres dirigeants en 2018 n'était de 2,25% contre 7,31% pour les personnes déjà cadres dirigeants.

Jacqueline Janvier a souligné que malgré les engagements COG de 50% de femmes à des postes de Directeurs d'organismes les taux étaient très inférieurs : 38% au total mais 45% en Branche Famille, 34 % en Maladie, 27% en Branche Vieillesse et seulement 22% en Branche Recouvrement.

Elle a souligné comme très positif le fait qu'en 2018 la Branche Famille ait désigné 11 femmes Directeurs d'organismes pour seulement 9 hommes.

Les organisations syndicales ont également souhaité qu'on puisse mesurer l'incidence des mesures en faveur de la mobilité négociées dans le cadre de la Convention Collective de 2018.